

# INTRODUCTION

Laurent EVEILLARD président de la section professionnelle de la CPN

## Journée nationale des représentants des centres de santé en CPR et CPD

PARIS – 22 mars 2016

# Un nouvel accord structurant

- ▶ L'accord national des centres de santé a été signé le 8 juillet 2015 par l'ensemble des organisations représentatives des centres de santé et l'assurance maladie pour 5 ans.
  - Paru au journal officiel du 30 septembre, il est entré en vigueur le 1er octobre 2015.
- ▶ Ce nouveau cadre conventionnel s'adresse à l'ensemble des centres de santé quel que soit leur type d'activité, reconnaissant ainsi leur identité commune.

# Il se fixe 4 priorités

- ▶ Améliorer l'accès et la qualité des soins aux patients par une prise en charge coordonnée : offrir des nouveaux services aux patients en mettant à profit le travail d'équipe
- ▶ Renforcer l'accès aux soins à tarif maîtrisé
- ▶ Valoriser la qualité et l'efficacité des pratiques médicales
- ▶ Moderniser et améliorer les échanges et la vie conventionnelle

# L'accord a ainsi prévu :

- ▶ D'affirmer les missions des centres de santé par une nouvelle **rémunération forfaitaire spécifique** aux CdS ;
- ▶ De valoriser l'activité de **médecin traitant du CdS** en transposant les rémunérations forfaitaires des médecins traitants libéraux ;
- ▶ De **favoriser l'accès aux soins dentaires** par la création d'un contrat visant à maîtriser les dépassements des tarifs des actes prothétiques et orthodontiques ;
- ▶ De **transposer** les dispositifs existants des professionnels de santé libéraux aux CdS ;
- ▶ D'accompagner les CdS par la mise en place de **dispositifs financiers transitoires**.

# Une négociation conventionnelle aboutie

- ▶ Parce que l'ancien accord était dépassé
- ▶ Parce qu'il est politiquement en accord avec les missions et les intérêts des centres de santé

# Un ancien accord dépassé

- ▶ Un système de rémunération optionnel « déclaratif »
  - Complexe à mettre œuvre
    - *d'où une grande hétérogénéité des résultats*
      - ❖ « Rentable » pour les mieux organisés...
- ▶ Rattrapé par l'évolution de la relation conventionnelle des libéraux
  - Médecin traitant et rémunérations forfaitaires
- ▶ 10 ans sans évolution possible

# L'intérêt des centres préservé

- ▶ Il place les centres de santé dans une nouvelle dynamique
  - Reconnaissance des spécificités
  - En direction des autres acteurs
- ▶ Il est construit en rupture avec l'ancien
  - Le faire marcher
  - L'apprivoiser
- ▶ Il nous engage collectivement
  - Gestionnaires et professionnels de santé

# Une dynamique...

- ▶ L'accord reconnaît les spécificités des centres de santé
  - Il les accompagne financièrement ; il ne les subventionne pas
  - La rémunération forfaitaire fait entrer les centres de santé dans un système probatoire

# ... à entretenir

- ▶ Les centres de santé réintègrent le système de santé comme un acteur à part entière
  - Transpositions des dispositifs conventionnels libéraux
  - Attentifs et actifs dans l'évolution du dispositif des structures de proximité
    - *Règlement arbitral...*
- ▶ Les seuls à avoir signé un accord
  - Nous sommes un partenaire reconnu des pouvoirs publics, de l'assurance maladie.

# Un nouveau dispositif à appréhender

- ▶ Par les 2 partenaires conventionnels
  - Trouver les réponses aux questions avec eux
    - *Guide d'utilisation, FAQ*
  - Donner du sens et du contenu aux CPR – CPD
    - *Avec tous nos représentants*
- ▶ C'est maintenant avec vous
  - 2016 est l'an zéro d'une nouvelle vie conventionnelle
    - *Comprendre, défendre, transmettre*

# Notre accord national

- ▶ Pertinence de notre modèle d'organisation
  - accessibilité, informations partagées
- ▶ Partenaire reconnu des pouvoirs publics et de l'assurance maladie
- ▶ Un modèle de l'exercice coordonné et regroupé
  - Le niveau « d'excellence »
- ▶ Mais besoin de le garantir par une implication permanente

# Au programme de la journée

- ▶ La représentation des CdS
  - La force collective des CdS est leur regroupement
- ▶ Les enjeux de notre représentation
  - Vigilant au respect des engagements pour défendre l'intérêt des centres de santé
- ▶ Réalités locales et leurs enjeux
  - Échanges
- ▶ Point d'actualité
  - Des perspectives pour développer